



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Bordeaux pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

**Campagne 2009**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

## CORRECTION DOSSIER JURIDIQUE (14 points)

N° QUESTIONS	REponses	BAREME/pts
1	Contrat de travail écrit dont le terme est fixé par avance entre salarié et employeur.	1
2	Remplacement d'un salarié absent ; Accroissement temporaire de l'activité ; Emploi saisonnier ; Mesures gouvernementales exceptionnelles.	1,5 (exiger 3 situations ; 0,5 pt par sit.)
3	Oui - Mme HOAREAU est engagée en vue de faire face à un accroissement de l'activité en période de fin d'année.	1 (exiger la justification)
4	Le salarié –Mme HOAREAU- doit exécuter le travail convenu, aux horaires prévus, dans le respect du règlement intérieur : réceptionner les appels téléphoniques et saisir les commandes en ligne.  L'employeur doit fournir le travail, observer les règles d'hygiène et de sécurité et régler le salaire prévu.	2
5	Le conseil de prud'hommes	0,5
6	Contrat d'apprentissage Contrat de professionnalisation Contrat de travail temporaire Contrat nouvelle embauche, etc...	2 (1 pour chaque contrat)
6	Contrat d'apprentissage, de professionnalisation, nouvelle embauche... : durée supérieure à 2 mois et lié à des conditions particulières (âge, situation dans l'emploi, formation diplômante, etc.). Possibilité d'embauche si Mme HOAREAU répond à ces conditions et si le contrat est d'une durée supérieure à 2 mois. Contrat de travail temporaire : possibilité si Mme HOAREAU est inscrite dans une agence de T.T. ; dans ce cas, le contrat de travail est signé entre l'entreprise Colipays et l'agence de T.T.  Accepter également une formulation de la réponse différente mais justifiée et cohérente.	3  (1.5 par contrat avec justification)
7	Faute grave : action ou comportement qui met en péril les intérêts de l'entreprise. Faute lourde : faute grave avec intention de nuire. Force majeure : circonstance exceptionnelle, étrangère à la personne qui l'éprouve, et qui l'empêche d'exécuter ses engagements. Accepter tout exemple contextualisé (vol d'un colis, non respect des règles d'accueil... pour Mme Hoareau ; non paiement du salaire pour l'entreprise. Incendie, tempête, accident...)	3  (0.5 pour chaque définition et 0.5 pour chaque exemple contextualisé)

Examen : <b>Brevet Professionnel</b>	<b>Session 2007</b>	<b>CORRIGE</b>
Spécialité : <b>BUREAUTIQUE</b>		
<b>Epreuve E2 : Environnement Economique et Juridique</b>		
Durée : 2 heures	Coefficient : 3	Page 1/2

## CORRECTION DOSSIER ECONOMIQUE (14 points)

N° QUESTIONS	REponses	BAREME/pts												
1	<b>Classement des investissements</b> M. TECHER réalise des investissements : <ul style="list-style-type: none"> <li>- productifs : acquisition du distributeur ;</li> <li>- immatériels : logiciel d'exploitation et droit d'utilisation.</li> </ul>	2 (exiger le type d'investissement)												
2	<b>Raisons incitant M. TECHER à investir</b> a) <u>Les perspectives de débouchés</u> l'incitent à mener à bien son projet car il perçoit une demande non satisfaite. b) <u>Les perspectives de rentabilité</u> l'incitent à investir car il espère accroître, grâce à ce distributeur, le résultat de son entreprise (moins de frais fixes).	2  2												
3	<b>Tableau comparatif - Evaluer 3 réponses avec présentation structurée</b> <b>Par type de financement (3 X 1) – ne pas accepter un financement interne</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">TYPE</th> <th style="text-align: center;">CARACTERISTIQUES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Le Crédit</td> <td>                             - L'entreprise est propriétaire de son matériel ;                              - Le matériel peut être financé à 100%;                              - La durée du crédit est décidée fonction du plan d'amortissement et de la situation de l'entreprise;                              - Les intérêts du crédit sont inclus dans les charges financières.                         </td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Le Crédit-bail</td> <td>                             - L'entreprise loue le bien et n'en devient le propriétaire qu'après avoir levé l'option d'achat ;                              - Le matériel est financé à 100% du montant TTC ;                              - La durée de la location est fonction des besoins de l'entreprise ;                              - L'entreprise peut passer les loyers dans les charges d'exploitation, déductibles du résultat.                         </td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">La Location financière</td> <td>                             - L'entreprise loue le bien sans envisager son achat au terme du contrat ;                              - En fin de location, en fonction de ses besoins, l'entreprise peut remplacer le matériel ou choisir un matériel plus adapté à de nouvelles exigences ;                              - Cette formule convient parfaitement aux matériels évolutifs ou en forte évolution technologique ;                              - Les loyers versés sont des charges entièrement déductibles du résultat.                         </td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> </tbody> </table>	TYPE	CARACTERISTIQUES		Le Crédit	- L'entreprise est propriétaire de son matériel ; - Le matériel peut être financé à 100%; - La durée du crédit est décidée fonction du plan d'amortissement et de la situation de l'entreprise; - Les intérêts du crédit sont inclus dans les charges financières.	2	Le Crédit-bail	- L'entreprise loue le bien et n'en devient le propriétaire qu'après avoir levé l'option d'achat ; - Le matériel est financé à 100% du montant TTC ; - La durée de la location est fonction des besoins de l'entreprise ; - L'entreprise peut passer les loyers dans les charges d'exploitation, déductibles du résultat.	2	La Location financière	- L'entreprise loue le bien sans envisager son achat au terme du contrat ; - En fin de location, en fonction de ses besoins, l'entreprise peut remplacer le matériel ou choisir un matériel plus adapté à de nouvelles exigences ; - Cette formule convient parfaitement aux matériels évolutifs ou en forte évolution technologique ; - Les loyers versés sont des charges entièrement déductibles du résultat.	2	
TYPE	CARACTERISTIQUES													
Le Crédit	- L'entreprise est propriétaire de son matériel ; - Le matériel peut être financé à 100%; - La durée du crédit est décidée fonction du plan d'amortissement et de la situation de l'entreprise; - Les intérêts du crédit sont inclus dans les charges financières.	2												
Le Crédit-bail	- L'entreprise loue le bien et n'en devient le propriétaire qu'après avoir levé l'option d'achat ; - Le matériel est financé à 100% du montant TTC ; - La durée de la location est fonction des besoins de l'entreprise ; - L'entreprise peut passer les loyers dans les charges d'exploitation, déductibles du résultat.	2												
La Location financière	- L'entreprise loue le bien sans envisager son achat au terme du contrat ; - En fin de location, en fonction de ses besoins, l'entreprise peut remplacer le matériel ou choisir un matériel plus adapté à de nouvelles exigences ; - Cette formule convient parfaitement aux matériels évolutifs ou en forte évolution technologique ; - Les loyers versés sont des charges entièrement déductibles du résultat.	2												
4	Accepter toute réponse cohérente, argumentée et adaptée à la situation de l'entreprise.	2												

Sur l'ensemble de la copie :

Qualité de l'expression écrite : 1 pt

Justesse du vocabulaire économique/juridique utilisé = 1 pt

TOTAL : note /30 à multiplier par 2.

**C.R.D.P.**

75, cours Alsace et Lorraine  
33075 BORDEAUX CEDEX  
Tél. : 05 56 01 56 70

Examen : Brevet Professionnel	Session 2007	CORRIGE
Spécialité : BUREAUTIQUE		
Epreuve E2 : Environnement Economique et Juridique		
Durée : 2 heures	Coefficient : 3	Page 2/2